



Programmes
Intensifs Hybrides

Package
Erasmus+ BIP

Table des matières

1.	Les personnes de contacts pendant votre échange	3
2.	Formulaire MoveOn	3
3.	Montant de la bourse Erasmus+ « BIP ».....	4
	Précisions sur les étudiants à moins d'opportunités.....	5
	Forfait journalier.....	5
4.	Documents légaux	6
	Learning Agreement	7
	Contrat de bourse.....	7
	Attestation de présence.....	7
	Justificatifs de voyage	8
	Rapport de mobilité.....	8
5.	Aspects pratiques	8
	Voyage	8
	Logement.....	9
	Préparation linguistique.....	9
	Assurance	9
	Sécurité	10

Vous trouverez dans ce document les informations utiles pour la préparation de votre départ en BIP sous le programme Erasmus+.

1. Les personnes de contacts pendant votre échange

Service de la mobilité étudiante : Votre gestionnaire de dossier de bourse est Mme **Alice Hoslet** : alice.hoslet@ulb.be. Vous vous adresserez à elle pour toutes les questions liées à la bourse Erasmus+.

Organisateur du cours : Pour tout le volet logistique et l'organisation du cours, les conseils pour trouver un logement sur place, l'organisateur reste votre point de contact principal.

Le coordinateur académique Erasmus+ de votre filière ou faculté : En fin de campagne BIP, votre candidature est transmise à votre faculté pour avis favorable à la mobilité ou refus. En cas d'avis favorable, votre dossier est alors envoyé au Professeur coordinateur du programme pour sélection ou non.

La liste des coordinateurs est disponible ici : <https://www.ulb.be/fr/partir-ou-venir-en-echange/vos-contacts-mobilite-en-faculte>

En cas de sélection au BIP, cela implique une reconnaissance académique du programme. Cette reconnaissance se fait généralement (sauf contre-indication de votre faculté) sous forme de crédits supplémentaires gratuits à votre PAE. Les crédits du BIP n'interviennent donc pas dans votre moyenne.

2. Formulaire MoveOn

Le formulaire suivant est à remplir le plus tôt possible après votre sélection. Il nous permettra d'officialiser votre séjour en produisant les documents légaux (contrat et attestations), et de le financer. L'échéance pour le compléter se trouve dans l'email qui contenait ce guide : <https://ulb.moveon4.de/form/603f82875003002c5b689c31/fra>

Veuillez compléter les dates de début et de fin de la semaine de cours en présentiel, **en incluant les jours de voyage**.

3. Montant de la bourse Erasmus+ « BIP »

La bourse est constituée d'un forfait journalier de 79€ et d'un forfait voyage unique dont les montants sont repris [ci-dessous](#)).

En plus d'une bourse journalière pour les jours d'activité sur place, vous bénéficierez également d'une bourse pour 2 jours de voyage.

Votre bourse sera versée sur votre compte bancaire dans les 30 jours qui suivent la signature du [contrat de bourse](#), en un seul versement.

Les étudiants qui choisiront de se déplacer à l'aide de **moyens de transport durables** (bus, train, co-voiturage via plateformes officielles, vélo) pour l'aller **et** le retour peuvent l'indiquer dans le formulaire en ligne et recevront le forfait unique « voyage écoresponsable » (voir [tableau](#)).

Finalement, toutes les pièces justificatives liées au transport durable (tickets) seront à remettre maximum 30 jours après votre mobilité afin de justifier et valider le supplément « green ».

Note : les étudiants peuvent partir plus tôt et revenir plus tard pour profiter des week-ends. **Ces journées supplémentaires de loisirs ne feront cependant pas l'objet d'un financement.**

Précisions sur les étudiants à moins d'opportunités

La Fédération Wallonie-Bruxelles définit pour l'ULB et toutes les institutions de la FWB la catégorie des **étudiants à moins d'opportunités (ou AMO)**, qui reçoivent un supplément en cas de mobilité. Notre formulaire en ligne prévoit que vous puissiez prouver votre statut AMO et ainsi en bénéficier. Voici pour l'ULB les catégories d'étudiants qui sont considérées comme « à moins d'opportunités » :

- Les étudiants **allocataires d'une bourse de la FWB** l'année précédant le départ → Confirmation requise via la lettre d'acceptation de la FWB ou le Service Social Etudiant ULB.
- Les étudiants **à revenus modestes** → Confirmation requise via une attestation du Service Social Etudiant.
- Les étudiants **à besoins spécifiques** (EBS) → Confirmation requise via votre Plan d'Accompagnement Individualisé (fourni par la cellule EBS-ESH).
- Les étudiants **qui travaillent plus de 600h par année civile** → Confirmation requise via l'attestation "Student@Work" ou un contrat de travail mentionnant le nombre d'heures de travail.
- Les étudiants ayant le statut d'**aidant proche** → Confirmation requise via une attestation de l'ONEM.
- Les étudiants « **parent solo** » qui partent avec un enfant qui n'est pas encore dans l'enseignement obligatoire → Confirmation requise via composition de ménage.

Forfait journalier

Tous les étudiants reçoivent un forfait de **79€/jour** pour les 14 premiers jours d'une mobilité courte hybrides. Ce forfait passe à 56€/jour dans le cas où le programme dure plus de 14 jours (pour un maximum de 30 jours).

Les étudiants à moins d'opportunités reçoivent un supplément forfaitaire de **100€** pour un BIP de 14 jours ou moins, ou de 150€ pour un BIP de 15 jours ou plus. La plupart des programmes intensifs hybrides impliquent une mobilité de 5 jours seulement.

La durée d'un séjour est donc généralement constituée des 5 jours d'activité en présentiel + 2 jours de voyage (1 avant, 1 après). Jusqu'à 3 jours supplémentaires

peuvent être accordés en cas de voyage durable, si la durée le justifie (24h ou plus) et uniquement sur analyse des tickets de transport.

Note : les étudiants peuvent partir plus tôt et revenir plus tard pour profiter des week-ends à l'étranger. Ces journées supplémentaires de loisirs ne feront cependant pas l'objet d'un financement.

TRANCHE KILOMÉTRIQUE (DEPUIS BRUXELLES, TRAJET ALLER UNIQUEMENT)	FORFAIT STANDARD	FORFAIT ÉCORESPONSABLE
10-99km	28€	56€
100-499km	211€	285€
500-1999km	309€	417€
2000-2999km	395€	535€
3000-3999km	580€	785€
4000-7999km	1188€	1188€
8000km ou +	1735€	1735€

4. Documents légaux

Votre participation à un programme intensif hybride, est étroitement lié au financement Erasmus+. Pour ces raisons, il y a plusieurs documents officiels à collecter pour constituer votre dossier Erasmus+. Ils vous seront envoyés après soumission de votre formulaire en ligne.

Learning Agreement

Attention, ce document signé vous engage définitivement à participer à l'entièreté du programme intensif.

Ce document est le document officiel permettant la reconnaissance académique du BIP suivi.

Votre faculté devra signer ce document pour marquer son accord quant à l'ajout de ce cours à votre PAE. Vous devrez également le signer, ainsi que l'organisateur du cours

Vous renverrez ce document à votre [coordinateur en faculté](#).

Contrat de bourse

Le contrat de bourse sera réalisé sur base des données récoltées via le formulaire en ligne. Il s'agit d'un document légal entre l'ULB et le participant, officialisant votre participation à l'activité. Des interdictions d'accès à de futurs programmes de mobilité peuvent être appliquées pour les étudiants qui annuleront sans justification valable.

Il vous sera demandé de le renvoyer signé à alice.hoslet@ulb.be afin que nous puissions lancer la procédure de paiement de votre bourse.

Attestation de présence

L'attestation de présence est à faire signer sur place par le responsable académique/organisateur du cours et à renvoyer à alice.hoslet@ulb.be une fois le séjour terminé. Ce document sert à prouver que vous avez bien effectué votre mobilité.

Justificatifs de voyage

En cas de voyage durable, il vous sera demandé de transmettre dans les 30 jours qui suivent votre mobilité, vos justificatifs de transport aller ET retour ainsi que la déclaration sur l'honneur qui vous aura été envoyée en même temps que votre contrat de bourse. L'analyse des éventuels jours de voyage supplémentaires financés, se fera à ce moment-là.

Rapport de mobilité

Après votre mobilité, vous serez amenés à compléter un rapport de la Commission Européenne, qui finance ce projet et souhaite avoir un feedback de votre part. Ce rapport complété, en plus de l'attestation de présence et autres documents légaux, déclenche le paiement du solde de votre bourse.

5. Aspects pratiques

Bien que votre séjour ne dure pas très longtemps, nous vous recommandons de penser au plus vite aux différents aspects qui constituent l'expérience d'un séjour à l'étranger.

Voyage

Si vous le pouvez, et grâce au supplément financier qui est accordé dans cette situation, nous vous invitons à faire un geste pour le climat et de trouver des solutions pour limiter l'impact carbone de votre déplacement, en utilisant des moyens de transports « **durables** » tels que le bus, le train ou le co-voiturage. Plus d'infos sur le voyage durable : <https://www.ulb.be/fr/partir-en-echange/erasmus-goes-green>

Vous êtes responsables de la réservation de vos billets. En cas de prolongation de séjour à des fins personnelles et de loisirs, ces journées supplémentaires ne feront pas l'objet d'un financement.

Le saviez-vous ? *Eurail* a lancé un Pass Interrail illimité pour les étudiants Erasmus+ → [Interrail Pass for Erasmus+](#): 212€ pour 4 jours illimités OU 301€ pour 6 jours illimités

👉 Le grand changement est que la période de validité est désormais de 6 mois, ce qui vous permettrait d'utiliser le Rail Pass pour vous rendre dans votre pays d'accueil BIP et rentrer chez vous à la fin de votre programme.

📌 Vous pouvez également utiliser des jours de voyage supplémentaires pour explorer leur pays d'accueil ou les pays voisins pendant le programme!

Logement

La recherche de logement est **sous votre responsabilité** également. Nous suggérons fortement aux étudiants participant à une mobilité courte de trouver une **auberge de jeunesse** aux alentours, ou une **famille d'accueil**, potentiellement chez les participants locaux du BIP que vous rencontrerez possiblement en ligne avant la mobilité « physique ». C'est une excellente occasion de s'intégrer un moment dans la vie locale. Une autre option est la location groupée d'un **AirBnB**. Vous trouverez des conseils génériques sur la recherche de logement sur notre site : <https://www.ulb.be/fr/partir-en-echange/logement>

Préparation linguistique

L'ULB propose plusieurs pistes pour améliorer vos compétences linguistiques avant une mobilité. Nous avons compilé ces conseils sur notre site, sur la page dédiée : <https://etudiant.ulb.be/fr/programme-d-echanges/etudiants-outgoing/se-preparer/preparation-linguistique>

Assurance

En tant qu'étudiants ULB, vous restez couverts par l'assurance de l'ULB pendant votre mobilité, pour la responsabilité civile et les accidents, dans le cadre des activités académiques. Une attestation vous sera fournie dans un second temps.

Il vous revient cependant de prévenir votre mutuelle de votre déplacement à l'étranger pour l'assurance santé, en demandant la **Carte Européenne d'Assurance Maladie**, comme lors de n'importe quel déplacement à l'étranger :

https://www.belgium.be/fr/sante/en_voyage/carte_europeenne

Sécurité

Lors de vos déplacements, nous vous recommandons de consulter le site du [ministère des affaires étrangères](#) dans le cas où des incidents se produiraient à l'étranger.

Avant votre départ, nous vous conseillons de vous enregistrer auprès de l'ambassade de votre nationalité. Cela permet à l'ambassade de vous informer et vous apporter un soutien plus rapide en cas de crise. Pour les étudiants de nationalité belge, l'inscription se fait sur [Travellers Online](#).